



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 2 juin 2021 — N° 196

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'ex-animateur de radio Mario Hudon dans le cadre du Mois de sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner les 40 années de carrière du caricaturiste Bado au journal Le Droit.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le travail du Service d'action bénévole Au Cœur du jardin inc.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de rendre hommage au caporal François Dupéré, vétéran des Forces armées canadiennes.

Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter M. Christopher Pouliot pour ses performances académiques et sportives.

2 juin 2021

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Festival Regard.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de souligner le 65^e anniversaire du casse-croûte Patate Mallette.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) fait une déclaration afin de souligner le lancement du projet Petites terres de Lorrainville.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme France Savoie, propriétaire du restaurant L'Auberge du pétillant.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de rendre hommage aux artisans de la station de radio communautaire Radio Centre-ville.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

2 juin 2021

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2021-2022 – juin 2021;

(Dépôt n° 2587-20210602)

Le rapport intitulé *Rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne.*

(Dépôt n° 2588-20210602)

Dépôts de rapports de commissions

M. Leitão (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 19 février ainsi que le 22 mars 2021, a procédé aux auditions du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2019-2020 et ses engagements financiers et du Curateur public sur le chapitre 6 du rapport de novembre 2019 du Vérificateur général du Québec intitulé « Protection des personnes inaptes sous régime public ». Le rapport contient des observations, des conclusions et 5 recommandations.

(Dépôt n° 2589-20210602)

2 juin 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 1^{er} juin 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions. Le rapport contient des amendements au projet de loi;

(Dépôt n° 2590-20210602)

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 1^{er} juin 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi concernant la dévolution de la couronne. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2591-20210602)

Dépôts de pétitions

M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 323 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la préservation des programmes collégiaux techniques en bureautique, en gestion de commerces et en comptabilité et gestion.

(Dépôt n° 2592-20210602)

Mme Perry Mélançon (Gaspé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 170 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retrait des investissements publics dans le projet Galt.

(Dépôt n° 2593-20210602)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

2 juin 2021

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du fait que 80 % des membres de la Société de gestion collective des droits des producteurs phonogrammes et de vidéogrammes sont des artistes-entrepreneurs autoproducteurs;

QU'elle prenne acte que ces artistes autoproducteurs n'ont pas accès aux programmes de la SODEC réservés à des « producteurs reconnus » et en sont conséquemment pénalisés;

QU'elle constate l'importance grandissante des autoproducteurs dans le secteur de la musique québécoise;

QU'elle reconnaisse qu'une lettre ouverte réclamant une meilleure considération des autoproducteurs et intitulée « Les artistes méritent plus que des bonbons » a été appuyée par 123 signataires depuis sa publication le 26 mai 2021;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande à la ministre de la Culture et des Communications d'apporter les modifications nécessaires pour favoriser l'admissibilité des artistes autoproducteurs aux programmes de financement de la SODEC.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1050 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

2 juin 2021

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant les versements de primes à la haute direction d'Air Canada; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore que des membres des Premières Nations et de la nation inuite ne puissent pleinement s'identifier ou identifier leurs enfants dans leurs relations avec l'État québécois par un nom ou un prénom comprenant un ou plusieurs graphèmes propres aux langues autochtones;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de faire un geste de réconciliation en modifiant ses systèmes informatiques afin de le permettre.

QUE cette motion soit un ordre de l'Assemblée nationale.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1051 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Fournier (Marie-Victorin) présente une motion concernant un taux d'imposition minimum sur les bonus de certains dirigeants d'entreprises; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

2 juin 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 07, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 16.

2 juin 2021

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 78, Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises, ainsi que l'amendement transmis par Mme Perry Mélançon (Gaspé).

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement de Mme Perry Mélançon (Gaspé) est mis aux voix; à 12 h 18, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 24.

Du consentement de l'Assemblée, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, procède à la lecture de l'amendement de Mme Perry Mélançon (Gaspé).

Puis, est mis aux voix l'amendement proposé par Mme Perry Mélançon (Gaspé) introduisant l'article 24.2; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **1052** en annexe)

Pour : **18** Contre : **73** Abstention : **27**

2 juin 2021

Est ensuite mis aux voix le rapport de Commission de l'économie et du travail; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **1053** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 93, Loi visant à reconnaître le Collège militaire Royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire.

Après débat, le rapport de Commission de la culture et de l'éducation est mis aux voix; à 12 h 50, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 53.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **1054** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

2 juin 2021

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement, ainsi que les amendements transmis par M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et M. Ouellet (René-Lévesque).

Les amendements sont déclarés recevables.

À 13 h 01, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement, ainsi que les amendements transmis par M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et M. Ouellet (René-Lévesque).

Le débat terminé, les amendements de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, sont mis aux voix en bloc; à 16 h 21, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

2 juin 2021

Les travaux reprennent à 16 h 23.

Les amendements proposés par M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, sont mis aux voix en bloc; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Les amendements sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° **1055** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements de M. Kelley (Jacques-Cartier), de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et de M. Ouellet (René-Lévesque) et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix le premier amendement proposé par M. Kelley (Jacques-Cartier) à l'article 1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **1056** en annexe)

Pour : **45** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le deuxième amendement proposé par M. Kelley (Jacques-Cartier) à l'article 1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **1057** en annexe)

Pour : **45** Contre : **73** Abstention : **0**

3883

2 juin 2021

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Kelley (Jacques-Cartier) à l'article 6; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **1058** en annexe)

Pour : **45** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) introduisant l'article 2.1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **1059** en annexe)

Pour : **45** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Ouellet (René-Lévesque) à l'article 1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **1060** en annexe)

Pour : **45** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Ouellet (René-Lévesque) à l'article 4; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

2 juin 2021

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **1061** en annexe)

Pour : **45** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Ouellet (René-Lévesque) à l'article 7; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **1062** en annexe)

Pour : **45** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Ouellet (René-Lévesque) à l'article 20; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **1063** en annexe)

Pour : **45** Contre : **73** Abstention : **0**

Est enfin mis aux voix le rapport tel qu'amendé de la Commission des relations avec les citoyens; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport tel qu'amendé est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **1064** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

2 juin 2021

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 3 juin 2021, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1065** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

À 16 h 34, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 3 juin 2021, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 2 juin 2021, à 9 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 74 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 10 mars 2020 et à certaines autres mesures
- n° 82 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

2 juin 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 1050)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

2 juin 2021

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1051)

(Identique au vote n° 1050)

2 juin 2021

Sur l'amendement proposé par Mme Perry Mélançon (Gaspé) introduisant l'article 24.2 :

(Vote n° 1052)

POUR - 18

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Roy (PQ)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Gaudreault (PQ) (Jonquière)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Mélançon (PQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ) (Prévost)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Blais (CAQ) (Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	LeBel (CAQ) (Champlain)	Provençal (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ) (Montarville)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ) (Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ) (Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ) (Soulanges)	Thouin (IND)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)		Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)		
Dansereau (CAQ)			

ABSTENTIONS - 27

Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Polo (PLQ)	Thériault (PLQ)
Barrette (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Weil (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Birnbaum (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
Cicccone (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)	
David (PLQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)	

2 juin 2021

Sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail :

(Vote n° 1053)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thouin (IND)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

2 juin 2021

Sur le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation :

(Vote n° 1054)

(Identique au vote n° 1053)

Sur les amendements proposés par M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones :

(Vote n° 1055)

(Identique au vote n° 1053)

2 juin 2021

Sur le premier amendement proposé par M. Kelley (Jacques-Cartier) à l'article 1 :

(Vote n° 1056)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (IND)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

2 juin 2021

Sur le deuxième amendement de M. Kelley (Jacques-Cartier) à l'article 1 :

(Vote n° 1057)

(Identique au vote n° 1056)

Sur l'amendement de M. Kelley (Jacques-Cartier) à l'article 6 :

(Vote n° 1058)

(Identique au vote n° 1056)

Sur le l'amendement de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) introduisant l'article 2.1 :

(Vote n° 1059)

(Identique au vote n° 1056)

Sur l'amendement de M. Ouellet (René-Lévesque) à l'article 1 :

(Vote n° 1060)

(Identique au vote n° 1056)

2 juin 2021

Sur l'amendement de M. Ouellet (René-Lévesque) à l'article 4 :

(Vote n° 1061)

(Identique au vote n° 1056)

Sur l'amendement de M. Ouellet (René-Lévesque) à l'article 7 :

(Vote n° 1062)

(Identique au vote n° 1056)

Sur l'amendement de M. Ouellet (René-Lévesque) à l'article 20 :

(Vote n° 1063)

(Identique au vote n° 1056)

2 juin 2021

Sur le rapport tel qu'amendé de la Commission des relations avec les citoyens :

(Vote n° 1064)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thouin (IND)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

2 juin 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1065)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		